

Initiatives ministérielles

reste de la société. Nous avons du pain sur la planche. La question est complexe.

À l'intérieur de ces catégories, il faut aussi tenir compte de nouvelles subdivisions. Les peuples autochtones comprennent plusieurs groupes différents, dont les Métis. La dualité francophone-anglophone recoupe d'autres traits de la diversité canadienne. La population anglophone est largement multi-ethnique, tout comme la collectivité francophone, à un degré moindre toutefois. Les autres groupes ethniques, nombreux, présentent de grandes différences quant à leur importance, à leur degré d'acculturation, à la complexité de leur organisation sociale et à leur concentration géographique.

Malgré ces variations, il existe, de façon générale, un certain nombre de questions qui concernent les trois axes de la diversité. Parmi elles, l'inégalité dont souffrent les groupes ethniques et linguistiques et ses répercussions sur la cohésion de la société.

Il y a aussi le problème des modes d'intégration des différents groupes ethniques ou linguistiques, notamment, dans les institutions politiques et économiques de même que dans les établissements d'enseignement. Tous ces groupes ne sont pas intégrés au même degré dans la société canadienne. Leurs relations avec les institutions ne sont pas les mêmes. Cet aspect influe aussi considérablement sur la cohésion de la société.

On peut parler également du degré de contact et de communication transculturelle entre les communautés. Le développement d'une culture commune que chacun partage collectivement et de symboles communs auxquels chacun s'identifie est lié à la communication transculturelle. La survie de groupes ethniques et linguistiques en tant qu'entités socio-culturelles distinctes est une autre question importante pour la cohésion de la société.

Ce sont là quelques définitions qu'il y a lieu d'approfondir dans la mesure législative.

Permettez-moi de retracer un peu l'historique du patrimoine autochtone au Canada. Au XVI^e siècle, lorsque les explorateurs et les marchands de fourrures européens ont commencé à s'installer sur cette terre qui est aujourd'hui le Canada, ils ont rencontré un certain nombre de cultures autochtones qui, en raison de la simplicité de leur technologie, ont été considérées comme non civilisées et arriérées. Il n'existe aucun système d'écriture, aucune métallurgie, mis à part le concassage de cuivre dans une ou deux régions, aucune utilisation pratique de

la roue et pratiquement aucune domestication des animaux, sauf du chien.

Ce n'est que récemment qu'on a reconnu l'ingéniosité des cultures autochtones, plus particulièrement de leur importance dans l'élaboration de stratégies d'adaptation destinées à surmonter les conditions environnementales régionales ou locales. Elles contribuaient à préserver l'environnement. On pensait que les langues autochtones étaient rudimentaires, primitives et ne valaient pas vraiment la peine d'être apprises, que les religions n'étaient que du paganisme, et que les structures socio-politiques étaient pratiquement inexistantes et fondées sur les coutumes plutôt que sur un régime juridique codifié. À l'époque des autochtones, diverses sociétés parlaient toutes sortes de langues un peu partout au Canada, mais la culture et la langue n'ont joué pratiquement aucun rôle dans la définition officielle du terme «Indien» élaborée par le gouvernement fédéral.

Cette définition est inspirée de la première Loi sur les Indiens de 1876, dans laquelle on est parti du principe de la filiation patrilinéaire pour déterminer qui pouvait être inscrit comme Indien. Ce principe est toujours en vigueur et, selon l'interprétation qu'on y donne, signifie que seuls sont des indiens aux termes de la Loi sur les Indiens ceux qui peuvent justifier de leur origine autochtone en prouvant qu'ils descendent, du côté paternel, d'une personne qui avait, à l'origine, le droit d'être inscrite à titre d'Indien.

Une analyse de la différenciation ethnique peut nous aider à comprendre ce qui rend les questions autochtones différentes de celles qui touchent les autres minorités. Il y a d'importantes différences qu'il faut examiner.

Premièrement, les communautés autochtones ne sont pas encore tout à fait intégrées dans notre société. En fait, elles sont comme des satellites qui gravitent autour de la société en général. Deuxièmement, les groupes autochtones vivent sur ce continent depuis très longtemps, ce qui en fait des nations plutôt que des minorités ethniques dans le sens habituel du terme. Je viens d'un groupe qui s'appelle la Nation dénée.

Cette présence historique comporte également une certaine diversité interne. C'est là le troisième élément dont il faut tenir compte. Il convient de parler de peuples autochtones parce qu'il y en a plusieurs. La diversité s'accroît en raison également de la présence de Métis non inscrits et autres catégories de personnes d'origine indienne. Il y a comme quatrième élément le territoire. Il constitue une base importante des collectivités autochtones dans leurs dimensions économiques, politiques et